



Syndicat Intercommunal d
de
26 avenue des

RF
AUCH

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/01/2024
032-200093920-DE_2024_001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

République française
GERS
Vic Fezensac - SIAEP

Séance du jeudi 18 janvier 2024

Date de la convocation : 11/01/2024

Le jeudi 18 janvier 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune),

En exercice : 20

Présents : 17

Votants :
19

Présents : Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran), Monsieur GEORGES CAUSERO (caillavet), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont), Monsieur JEROME LASBATS (Castillon-Débats), Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Monsieur JEAN CLAUDE CASSAGNE (Preneron), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Madame HELENE LEON (Riguepeu), Monsieur LAURENT BRUMM (St Jean Poutge), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (Biran), Madame CLAIRE TUA (Le Brouilh Monbert), Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

Représentés : Madame CORINNE AGUT (Callian) représentée par Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac) représenté par Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

Excusés : Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac)

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

Délibération n°DE_2024_001

Objet : Délibération ouvertures des 1/4 des crédits d'investissement avant le vote du budgetant le

Monsieur le Président expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale dispose n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de l'année de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organisme délibérant, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart

RF
AUCH

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/01/2024
032-200093920-DE_2024_001-DE

des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, non compris de la dette. Ainsi concernant le SIAEP, le 1/4 des crédits pour budget pour mandater des dépenses d'investissement est. Les 206 571,04€ devront ensuite être ventilés par chapitre et article en fonction des dépenses nouvelles de 2024

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrit au budget lors de son adoption. Il est proposé au Conseil Syndical de permettre à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant le 15 Avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget 2024 le Président à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

BP voté en 2023		25%
826 284,18€		206 571,04€
TOTAL		206 571,04€

Répartis comme suit :

Opération	Article	Investissement montant
Chapitre 20		
ETUDES	2031	5 792.13€
ETUDES	2031	6 700.00€
ETUDES	2031	3 600.00€
Chapitre 21		
MATERIEL DE TRANSPORT	2182	21 272,13
MATERIEL DE TRANSPORT	2182	651.54€
MOBILIER	2184	1 184.40
MOBILIER	2184	1 334,01€
Chapitre 23		
TRAVAUX	2315	47 990.40€
TRAVAUX		44 995.00€
Total		133 519.61€

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit.

Ont signé et enregistré tous les membres présents.

SIAEP DE VIC-FEZENSAC

26 Av. des Pyrénées
32190 VIC-FEZENSAC

Le Président Tél. 05.62.64.42.77
Benoit DESENILS contact@siaepvic.fr
Site : 200 093 920 00011

